

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 387 DU JEUDI 03 JUILLET 2025 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500

Nouvelle constitution

Dr Dansa Kourouma justifie pourquoi le mandat présidentiel est passé de 5 à 7 ans



P.6

Edito à vue d'Aigle

La recrudescence inquiétante des disparitions et enlèvements en Guinée

Depuis un certain temps, la Guinée est confrontée avec une vive inquiétude à la multiplication des cas de disparitions et d'enlèvements. Le plus emblématique est celui de Foniké Menguè et Mamadou Billo Bah du FNDC, portés disparus le 9 juillet 2024 et dont la destination reste inconnue à ce jour. Des sources rapportent qu'ils auraient été enlevés par des hommes en uniforme. Étonnamment, lorsqu'il a reçu des journalistes à son domicile pour discuter de l'affaire, Elhadj Mamadou Sylla, chef de file de l'UDG et frère aîné d'Oumar Sylla (alias Foniké), s'est montré plutôt sceptique. Malgré les appels répétés des défenseurs des droits de l'homme et des activistes de la société civile à la communauté internationale, les autorités gouvernementales et judiciaires affirment ne pas savoir où se trouvent les deux responsables du front anti-3ème mandat sous Alpha Condé. Une série d'incidents alarmants

Baccalauréat 2025

P.2



**Le Bilan avec le SNE et un
Délégué aux Évaluations**

Projet de nouvelle constitution présenté au président

P.6



**L'Union sacrée parle d'une
trahison du CNT**

UDRP

P.5



**Les observations du Dr Edouard
Zotomou sur la restructuration
partielle du gouvernement**

Présidentielle 2010

P.4

**Alhoussein Makanéra Kaké
conteste le score de
Cellou Dalein au premier tour**

Nouvelle Constitution

P.6

**À quoi joue Dansa Kourouma ?
Chronique d'une duplicité morale
doublée d'une abdication politique
[Souleymane S. Konaté]**

RPG Arc-en-ciel

P.5

**Mohamed Sita Cissé explique
pourquoi il faut changer
Alpha Condé à la tête du parti**

Edito à vue d'aigle



La recrudescence inquiétante des disparitions et enlèvements en Guinée

Depuis un certain temps, la Guinée est confrontée avec une vive inquiétude à la multiplication des cas de disparitions et d'enlèvements. Le plus emblématique est celui de Foniké Menguè et Mamadou Billo Bah du FNDC, portés disparus le 9 juillet 2024 et dont la destination reste inconnue à ce jour. Des sources rapportent qu'ils auraient été enlevés par des hommes en uniforme. Étonnamment, lorsqu'il a reçu des journalistes à son domicile pour discuter de l'affaire, Elhadj Mamadou Sylla, chef de file de l'UDG et frère aîné d'Oumar Sylla (alias Foniké), s'est montré plutôt sceptique. Malgré les appels répétés des défenseurs des droits de l'homme et des activistes de la société civile à la communauté internationale, les autorités gouvernementales et judiciaires affirment ne pas savoir où se trouvent les deux responsables du front anti-3ème mandat sous Alpha Condé.

Une série d'incidents alarmants

Le 17 octobre 2024, Saadou Nimaga, ancien secrétaire général du ministère des Mines et de la Géologie, a été enlevé en plein jour dans l'enceinte d'un hôtel de Kaloum. À ce jour, sa famille est sans nouvelles, l'angoisse étant à son comble

pour ce père de famille et ses proches, qui ne savent plus à quel saint se vouer.

L'ancien ministre du Commerce sous le régime déchu, Marc Yombouno, également membre actif du Bureau politique national du RPG Arc-en-ciel, a lui aussi dénoncé les menaces dont il aurait fait l'objet sur les réseaux sociaux. Ce natif de Guéckédou fait partie des cadres de l'ancien parti au pouvoir qui n'hésitent pas à s'exprimer dans la presse pour demander la libération de leurs camarades détenus à la Maison Centrale de Coronthie pour détournement présumé de deniers publics, et pour critiquer la façon dont la transition est conduite par le CNRD et son président, le Général de corps d'armée Mamadi Doumbouya. Certains observateurs n'ont pas hésité à franchir le pas, suggérant que ces menaces pourraient être liées à ses critiques envers le pouvoir en place.

En décembre, le journaliste Habib Maouane Camara a lui aussi été enlevé vers une destination inconnue. Le dernier cas en date est l'enlèvement de l'ancien bâtonnier Me Mohamed Traoré à son domicile à Sonfonia. Le célèbre avocat aurait subi des sévices avant d'être libéré par ses ravisseurs dans la préfecture de Coyah. Les promesses de la transition remises en question

L'actuel locataire du palais Mohammed V avait promis d'organiser des élections libres et transparentes pour remettre le pouvoir aux civils, précisant qu'aucun membre d'un organe de la transition ne devrait être candidat. Aujourd'hui, on l'accuse de vouloir confisquer le pouvoir, à l'encontre de la volonté de la majorité des Guinéens.

Kéfina Diakité

INTERVIEW

Baccalauréat 2025

Le Bilan avec le SNE et un Délégué aux Évaluations

Conakry, Guinée – Le système scolaire guinéen a officiellement clôturé son année le vendredi 27 juin 2025 avec la fin des épreuves du Baccalauréat. Cet examen, considéré comme le plus important en raison de ses enjeux, a été marqué par plusieurs cas de fraudes à travers le pays. Cependant, selon Aboubacar Diesto Camara, responsable de la communication du Syndicat National de l'Éducation (SNE), on peut globalement se féliciter de l'organisation et du déroulement de ce processus cette année.



L'Aigleinfos : Le Baccalauréat, session 2025, a pris fin vendredi sur toute l'étendue du territoire national. Vous avez été délégué lors de ces évaluations. Quelles observations avez-vous faites concernant son déroulement ?

Aboubacar Diesto Camara : Dans l'ensemble, les examens de cette année se sont déroulés dans les meilleures conditions. Contrairement à certaines allégations faisant état d'irrégularités, il est vrai qu'il y a eu des fraudes, mais aucune fuite de sujets n'a été constatée. En toute responsabilité, je peux affirmer que tous les acteurs de la chaîne éducative ont été pleinement impliqués. Nous avons eu un baccalauréat apaisé et mené de manière intégrée.

L'Aigleinfos : Contrairement aux deux premiers examens (CEE et BEPC), le Baccalauréat a rencontré quelques difficultés, notamment l'utilisation de téléphones dans les centres, y compris dans les salles d'examen. Comment expliquez-vous la récurrence de ce problème ces dernières années ?

Aboubacar Diesto Camara : Cela s'explique par l'expérience de ces candidats. Au niveau du BEPC, environ 40 % des candidats ne possèdent pas de téléphones

Android, alors qu'au Baccalauréat, au moins 80 % des élèves en sont équipés. Ce sont ces appareils qui contribuent à ce type de sabotage. C'est pourquoi, en plus des campagnes de sensibilisation, nous avons mis en place des points de contrôle (checkpoints) dès l'entrée de notre centre pour fouiller les candidats. Cela nous a permis de circonscrire la fraude, car notre rôle est précisément de l'empêcher.

L'Aigleinfos : Nous avons suivi la communication du MEPU-A concernant la création de groupes WhatsApp encourageant la fraude quelques jours avant le Bac. En tant que syndicaliste au SNE, que faut-il faire pour mettre fin à cette pratique ?

Aboubacar Diesto Camara : Il s'agit d'une irresponsabilité avérée et notoire de la part de certains encadreurs dans les différentes écoles. Il est incompréhensible qu'après neuf mois de cours intenses, francs et rigoureux avec ces candidats, de telles pratiques aient lieu. Si cela se produit, cela signifie que ces écoles, ces candidats, et ces surveillants ont trahi la confiance placée en eux. Cela rend toute leur préparation vouée à l'échec.

L'Aigleinfos : Que demandez-vous aux autorités dans ce cadre ?
Aboubacar Diesto Camara : Nous les invitons à prendre

des dispositions draconiennes et drastiques contre ces "antivaleurs" qui ne font pas honneur au système éducatif en général et à l'école guinéenne en particulier.

L'Aigleinfos : Au centre de l'école primaire Aïcha Bah de Sangoyah, où vous étiez délégué, nous avons appris qu'une candidate a donné naissance à une fille en pleine évaluation. Comment son cas a-t-il été géré ?

Aboubacar Diesto Camara : Il s'agit de la candidate Kadiatou Camara, qui a donné naissance à une jolie fille. Elle avait déjà composé une grande partie de son épreuve quand elle a commencé à se plaindre. Des dispositions ont été prises pour l'emmener dans une clinique locale, où elle a accouché. Elle n'a pas pu continuer l'examen ce jour-là en raison des douleurs, mais elle avait déjà bien avancé sur sa copie.

L'Aigleinfos : Merci à vous, Monsieur Aboubacar Diesto Camara, responsable de communication du Syndicat National de l'Éducation et l'un des délégués du Bac 2025 !

Aboubacar Diesto Camara : Le plaisir fut pour moi, et merci à vous !

Entretien réalisé par
Samuel Demba.



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018

Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Tarranya, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée

E-mail : laigleinfosgn@gmail.com

Tél : (+224) 621 93 53 88

Fondateur & Administrateur Général Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité

Tél : +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

Directeur de Publication: Amadou Sadjo Diallo

Rédacteur en Chef: Sékou Condé

Secrétaire Général de la Rédaction: Samuel M Bamba

Comité de Rédaction: Samuel M Bamba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui

Stagiaire: Mamadou Oury Bah

Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub:

Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50

Imprimeur: Alseny Camara 628068445

Imprimerie: Imprimerie Lany

Distribution: L'Aigle Infos/Maison

du Livre

Mise en page: CMP-GAMS 629106363

Édité par : Kéfina Sarlu (Société de

Régie, d'édition et de Communication)

Lisez le journal
numérique sur le site

KéfinaFasso
www.kefinafasso.com

Toute site indépendante d'information aux abonnés.

Bras de fer politique

L'UFDG défie le MATD et maintient son congrès

Le climat politique guinéen pourrait être encore davantage plus tendu dans les prochains jours. Alors que le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation somme l'Union des Forces Démocratiques de Guinée de surseoir à son congrès national prévu pour le 06 juillet 2025, Mamadou Cellou Dalein DIALLO a rejeté ces injonctions de l'autorité, tout en réaffirmant sa décision de maintenir ce processus pour lequel ils se sont investis ces derniers mois.



L'opposant en avait gros sur le cœur contre les autorités de la transition. Samedi 28 juin 2025, il a intervenu par visioconférence lors de l'assemblée générale hebdomadaire de son parti. Depuis son pays d'exil, le candidat malheureux de la présidentielle de 2020 a qualifié d'acharnement ce qu'il subit sous le régime militaire.

Son exclusion lors du processus d'enrôlement à Abidjan en Côte d'Ivoire, ne semble pas être digéré.

« Le CNRD ne veut pas de l'UFDG et de son président. On a refusé de me faire enrôler alors que j'ai tous mes documents sur moi : mon passeport guinéen, mon passeport

diplomatique. La dame qui est l'ambassade m'a dit qu'elle a reçu des instructions de la part de sa hiérarchie, mais pourquoi ? », a-t-il affirmé à l'entame de sa prise de parole. Selon le principal opposant, le pouvoir de Conakry s'est toujours montré haineux contre sa personne.

« Comme tous les leaders politiques, j'ai demandé à rencontrer le Général Mamadi Doumbouya, j'ai insisté mais il n'a jamais accepté de me recevoir en audience. Il y a l'histoire de la maison dont vous vous souviendrez. On me prend ma maison on la détruit alors que le dossier est pendant devant les juridictions, pourquoi ? On

me colle un dossier d'Air Guinée, Mamadou Sylla l'a démenti mais ça persiste », s'est-il indigné.

Hormis ces jugements personnels, le leader de l'UFDG s'offusque de la requête des Amis de Ousmane Gaoual Diallo et du Mouvement des Réformateurs qui ont soulevé des manquements quant à l'organisation de ce congrès. Une raison qui a poussé le département dirigé par le Général 2ème session Ibrahima Kalil Condé à prendre cette décision.

« Il décide de suspendre le congrès. Peut-être qu'il leur a accordé un agrément d'ONG, de parti politique, de syndicat, alors que les congressistes sont déjà prêts », a

dénoncé le leader de l'UFDG.

Mais ce n'est pas tout. Dans un long courrier relayé dans la presse, le président de l'ANAD a soulevé quelques manquements juridiques dans la lettre du MATD.

« Sur la partialité de votre décision, il ressort clairement dans votre lettre, vous avez fondé vos injonctions exclusivement sur la version du Mouvement dit des Réformateurs, sans solliciter ni prendre en compte notre version des faits. Ce procédé est contraire à l'exigence d'équité devant prévaloir dans l'exercice de votre fonction. La neutralité qui caractérise un magistrat administratif requiert, en présence d'allégations d'irrégularités dites "présumées" comme vous le mentionnez vous-même, que toutes les parties soient entendues avant toute décision », a-t-il reproché au département de tutelle.

Dès lors que votre propre lettre indique que ces irrégularités ne sont que "présumées", poursuit-il, « vous auriez dû normalement demander notre version des faits avant toute décision. Cette façon de faire n'est pas équitable et constitue un parti pris manifeste en faveur d'un mouvement qui n'a aucune existence juridique », a dénoncé M. Diallo.

Dans le même courrier, le président de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée fait cette mise au point.

« Votre injonction tendant à la suspension du congrès de l'UFDG méconnaît les prescriptions de l'article 32 de la Charte des partis politiques. En effet, aux termes de cet article, le Ministre chargé de l'Intérieur ne peut interdire ou faire cesser l'activité d'un

parti politique que dans le seul cas où ladite activité génère un trouble à l'ordre public.

Or, en l'espèce, il n'est établi ni allégué qu'à ce jour, l'organisation du congrès de l'UFDG ait engendré un quelconque trouble à l'ordre public.

En aucun cas, le Ministre chargé des partis politiques qui n'a pas de pouvoir juridictionnel, au demeurant, ne peut trancher un litige entre membres ou imposer une décision à un parti, en l'espèce, la mise en place d'une commission paritaire avec un soi-disant mouvement qui se fait appeler les "Réformateurs".

En tout état de cause, conformément aux Statuts et au Règlement intérieur du parti, la Direction nationale est, comme par le passé, disposée à examiner toutes les réclamations et demandes de retour dans les rangs du Parti formulées par des cadres ayant démissionné ou radiés du Parti dès lors que ceux-ci auront fait amende honorable.

Compte tenu de ce qui précède, l'UFDG est juridiquement fondée à organiser son congrès. C'est pourquoi nous sommes convaincus que vous ne manquerez pas de revenir sur votre décision. », soutient-il.

Au cas où cette remarque ne fait pas fléchir,

Et d'ajouter : « Je vais juste attirer votre assistance sur le devoir de la résistance parce que ces gens-là, ils s'en fichent de la loi, de la vérité. Ils veulent tuer l'UFDG et détruire tout avenir politique avec son président. Il faut qu'on prépare à la résistance parce qu'on ne peut pas faire autrement ».

Samuel Demba. D

Examens nationaux, session 2025

Les candidats dans l'attente des résultats

Les candidats aux différents examens nationaux sont désormais dans l'attente des résultats de leurs évaluations. C'est le vendredi 27 juin 2025, que lesdits examens ont pris fin par le baccalauréat sur toute l'étendue du territoire national.



Pour rappel, le coup d'envoi des examens nationaux session 2025 a été donné le jeudi 12 juin 2025, après une année scolaire qui n'aura pas connu de perturbations. Comme d'habitude, ce sont les élèves de 6ème Année, candidats au Certificat d'études élémentaires (CEE) qui ont ouvert le bal. Ils ont affronté leurs épreuves trois jours de suite, sans repos, du 12 au 14 juin 2025. Mais aussi incroyable que cela puisse paraître, des faux sujets se sont retrouvés sur les réseaux sociaux. Ce qui a fait réagir le ministère de l'Enseignement pré-universitaire et de l'Alphabétisation (MEPUA) qui a menacé de poursuite judiciaire toutes celles et tous ceux qui sont derrière ces manœuvres qui sont de nature à saboter et à discréditer le système éducatif guinéen. Les élèves de 6ème ont été suivis par leurs aînés de la 10ème année, candidats au BEPC (Brevet d'études du premier cycle) qui ont eu à affronter leurs épreuves du lundi 16 au samedi 21 juin, avec pour jour de repos le mercredi 18 juin. La boucle a été bouclée par les élèves de terminale candidats au baccalauréat, programmé du lundi

23 juin au vendredi 27 juin 2025, avec pour jour de repos le mercredi 25 juin.

Partout, des conseils ont été donnés aux candidats tout comme des instructions fermes aux surveillants pour que tout se déroule dans de bonnes conditions dans les centres d'examen. Des dispositions d'ordre sanitaire et sécuritaire ont également été prises. Pour tous les observateurs, l'organisation des examens nationaux session 2025 aura valeur de nouveau test pour Jean Claude Cédy, le chef du département stratégique qu'est celui de l'Enseignement pré-universitaire et de l'Alphabétisation. Les admis au CEE s'ouvriront les portes du collège, ceux du BEPC deviendront lycéens à la prochaine rentrée scolaire. Quant aux élèves de terminale, il leur faudra décrocher le baccalauréat pour pouvoir accéder aux institutions d'enseignement supérieur du pays. Bonne chance à tous les candidats aux examens nationaux, session 2025.

Mamadou Oury

Conakry

547 agents déployés dans la commune de Gbessia au compte du RGPH-4

Le mardi 1er juillet 2025, le coup d'envoi du 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitation a été donné en Guinée. Cette opération qui se tient chaque dix ans, permet de connaître la statistique démographique réelle de la population et des ménages. Dans la commune de Gbessia, 5494 agents sont mobilisés pour effectuer ce travail.



Après le Programme National de Recensement Administratif à Vocation d'Etat Civil, place au Recensement Général de la Population et de l'Habitation qui rentre dans sa quatrième phase en Guinée.

Conformément au décret pris par le président de la transition, le RGPH-4 est entré en vigueur le mardi sur toute l'étendue du territoire national. Le premier responsable de la commune de Gbessia en ordre de bataille, a lancé les opérations dans sa juridiction. La vocation du Recensement Général de la Population et de l'Habitation est de connaître les statistiques démographiques du pays pendant ces dix dernières années. Il concerne les personnes de tout âge et de toute catégorie confondue.

« Ce recensement a pour objectif de savoir où nous sommes, combien nous sommes et comment est-ce que nous vivons. Il va nous permettre de connaître la structure de cette population de façon socio-économique, démographique » a expliqué Bernadette Zogbili Soumaoro, Directrice communale du

Plan de la commune de Gbessia. Ajoutant que dans cette commune, des dispositions ont été prises pour mener à bien l'opération. « Il y a au total 416 agents recenseurs, 122 chefs d'équipe, huit contrôleurs et un coordinateur déployés dans cette zone. Ils vont aller dans les concessions, recenser les ménages et après ils vont remonter les données à leur coordinateur pour les introduire dans le serveur. Donc ce processus est fait comme le veulent les NTIC pour nous donner des statistiques fiables », a-t-elle précisé.

La représentante du Ministère du Plan et de la coopération internationale rappelle qu'en 2014, dans la commune de Gbessia, « le recensement de la population était de 30503 habitants ». Elle souhaite que les agents qui sont commis à cette tâche soient à la hauteur des attentes.

« Nous nous attendons à ce qu'ils travaillent dans la loyauté, la citoyenneté pour nous donner des résultats probants », a insisté la Directrice.

La cérémonie a aussi mobilisé les autorités locales. El Hadj Cellou

SIDIBE, le président du Conseil de quartier de Yimbaya Tanènè a invité ses citoyens à se rendre disponibles pour faciliter ce travail aux agents.

« Qui parle de planification parle de statistique fiable. Donc je demande aux citoyens de se mobiliser et de mettre à la disposition des agents recenseurs », a-t-il lancé.

En 2014, sous le régime Alpha Condé, un recensement a été fait. Ce présent recensement vient à point nommé puisqu'il respecte le délai conformément à la législation guinéenne. Le président de la délégation spéciale de Gbessia s'est réjoui de l'engouement qui a caractérisé ce début.

« J'ai un sentiment de réjouissance et d'entière satisfaction vu la mobilisation. Ce recensement est extrêmement important d'autant plus qu'il s'inscrit dans le cadre du développement socio-économique de notre pays », a salué l'autorité. Mais le plus important pour Mory Diakité, est que ce recensement soit bénéfique aux Guinéens où ils sont.

« Un bon recensement qui donne des statistiques fiables, est à la base d'une bonne planification. Je souhaite que le RGPH-4 2025 se déroule dans les meilleures conditions et que les résultats que nous obtiendrons soient pour le bien-être des populations », a-t-il souligné.

Le RGPH-4 prend fin le 31 juillet prochain, sur toute l'étendue du territoire national.

Samuel Demba. D

Présidentielle 2010

Alhoussein Makanéra Kaké conteste le score de Cellou Dalein au premier tour

Le mardi 1er juillet 2025, le coordinateur général du mouvement Synergie GMD25, Alhoussein Makanéra Kaké, a animé une conférence de presse à Kaloum. Une conférence au cours de laquelle il a contesté les 43% de Cellou Dalein Diallo au premier tour de la présidentielle de 2010.



« J'ai écouté M. Cellou Dalein Diallo. Je prie Dieu que tous ses droits soient respectés. Mais je dois dire que j'ai été quelque peu déçu par la teneur de sa communication, surtout venant

d'un leader d'un des partis les plus importants de notre pays, et de surcroît de quelqu'un qui aspire à diriger ce pays... Si j'ai bien compris – et je pense ne pas me tromper – il dit qu'il n'a

pas été recensé, qu'il a demandé à rencontrer le président, sans succès. Mais ce qui est plus grave, c'est cette déclaration selon laquelle depuis 2010, on aurait organisé

un système basé sur "tout sauf un Peulh". Notre pays n'a pas besoin de ça aujourd'hui, même si c'était vrai. Et selon mes observations, ces allégations sont en grande partie des contre-vérités que je peux démontrer. », a martelé Makanera.

« Vous pouvez faire vos propres enquêtes : chaque communauté a voté massivement pour son candidat, que ce soit en Haute-Guinée, au Fouta, en Basse-Guinée ou en Forêt. C'est une réalité... Quand on dit qu'il (CDD) a gagné au premier tour, je me suis amusé à vérifier les chiffres, car je m'attendais à cette question. On parle des fameux 43 %. Mais ce n'est pas 43 % du potentiel électoral. Les élections n'ont pas été bien organisées, pour des raisons que je ne détaillerai pas ici. Mais ce qui est clair, c'est qu'on a voulu éliminer un candidat. L'élection est une somme nulle : si vous avez 5 voix et moi 5 voix, et qu'on m'en retire une, vous passez à 60 %, moi à 40 %, sans que personne n'ait voté contre. M. Cellou Dalein n'a obtenu que 700 000 voix sur 3 700 000 inscrits. Cela ne représente pas 43 %. Plus exactement, le nombre d'inscrits était de 3 718 177, et il a obtenu 772 492 voix. Ce n'est donc pas 43 %, je tiens à ce que

cela soit compris. Ce qui m'afflige, c'est que je me suis toujours engagé pour que les Guinéens restent unis et qu'on évite le communautarisme en politique. Mais quand M. Diallo dit qu'on a tout fait pour exclure un Peulh du pouvoir, cela alimente des divisions dangereuses », a-t-il déclaré.

« J'ai suivi l'organisation de trois élections présidentielles. J'étais membre de l'UNR. Et M. Cellou n'a jamais voté pour un Peulh pour la présidence. Est-ce que cela fait de lui un anti-Peulh ? En 1993, il n'a pas soutenu Bah Mamadou, alors que moi, j'étais à ses côtés. En 1998, Bah Mamadou et Siradio Diallo ont fait front commun, mais lui était directeur de campagne du PUP au Foutah Djallon. En 2001, il était encore là, et je me souviens de ses propos. Il a soutenu le PUP, alors même que des Peulhs étaient candidats. Pourtant, cela ne fait pas de lui un anti-Peulh. Alors pourquoi refuser aux autres Guinéens de faire de même ? », a-t-il indiqué.

Kèfina Diakité

Lisez le journal numérique sur le site
KèfinaFasso
www.kefinafasso.com

Organisation des élections

Le Forum des Forces sociales de Guinée réagit à la création de la DGE

Dans une déclaration publiée dans la presse le 26 juin dernier, le Forum des Forces sociales de Guinée (FFSG), que dirige Abdoul Lah Sacko, a tiré la sonnette d'alarme par rapport aux risques de troubles pré et post-électorales liés à la mise en place de la Direction générale des Élections (DGE).



« Face à l'annonce de la mise en place d'une Direction Générale des Élections, le Forum des Forces Sociales de Guinée (FFSG) tient à alerter l'opinion publique sur les risques de troubles pré et post-électorales. Dans son rôle de veille citoyenne et de défense des valeurs démocratiques, le Forum observe avec une profonde préoccupation la création de cette nouvelle structure. Bien que la restructuration de l'organe chargé des élections puisse apparaître légitime face aux défis électoraux à venir, le Forum déplore néanmoins la méthode adoptée ainsi que l'absence de concertation préalable avec les acteurs politiques et sociaux. Cette démarche risque d'accentuer l'incompréhension entre les institutions et les citoyens, ce qui pourrait entraîner des conséquences incalculables. Les Forces Sociales de Guinée attirent l'attention de l'opinion nationale et internationale sur : – Le caractère partisan qui se dessine avec la mise en place de

cette Direction Générale des Élections, dans un contexte où notre administration fait régulièrement preuve de partialité. – La crise de confiance qui risque de s'instaurer entre la classe politique et l'institution en charge des élections. – Le risque élevé de contestation des résultats des futures élections. En conséquence, le FFSG exige un dialogue franc et inclusif entre le CNRD et les Forces Vives de la nation. Nous alertons également le CNRD sur sa responsabilité historique vis-à-vis des tensions potentielles liées au processus électoral. Enfin, le FFSG réaffirme son engagement à défendre les principes démocratiques et à préserver la cohésion sociale par tous les moyens légaux et pacifiques. », lit-on dans la déclaration du FFSG.

Mamadou Oury

Guinée

Le gouvernement ordonne à l'UFDG de «surseoir» à l'organisation de son congrès

Nouvelle étape dans le bras de fer entre le porte-parole du gouvernement Ousmane Gaoual Diallo et l'actuelle direction de l'UFDG, le parti dirigé par Cellou Dalein Diallo. Le ministre de l'Administration du territoire, le général Ibrahima Kalil Condé, ordonne à l'UFDG de « surseoir » à l'organisation de son congrès prévu le 6 juillet 2025.



La décision est officiellement consécutive à une saisine du « Mouvement des réformateurs de l'UFDG » (MR-UFDG), une branche dissidente du parti dirigée par Ousmane Gaoual Diallo, faite une semaine plus tôt, le 20 juin : le « MR-UFDG » dénonce en effet des irrégularités dans les modalités d'organisations du congrès.

Dans le courrier ministériel signé vendredi, le général Ibrahima Kalil Condé ordonne, premièrement, à l'UFDG d'organiser son congrès extraordinaire, « en conformité avec les statuts et règlement intérieurs » du

parti et, surtout, deuxièmement, de réintégrer Ousmane Gaoual Diallo, en conformité avec la décision de justice rendue le 23 mai et contre laquelle l'UFDG a interjeté appel.

Le porte-parole du gouvernement avait été exclu du parti en 2022 pour avoir rejoint le CNRD. Ce n'est qu'après la mise en application de ses injonctions que le ministre autorisera le parti à organiser son congrès, précise le courrier. Une réponse à ces exigences demandée sous 48h. Mais le général-ministre ne s'arrête pas là. Il ordonne aussi à l'UFDG de «

s'engager dans un dialogue inclusif avec toutes les sensibilités du parti, y compris le Mouvement des réformateurs de l'UFDG [d'Ousmane Gaoual Diallo, Ndlr] », et ce, « sous l'égide d'une commission paritaire ». Et le ministre de fixer un ultimatum : le parti devra détailler, dans un écrit et dans un délai de 48 heures, les dispositions qu'il prend pour répondre à ses « exigences ».

C'est une nouvelle épreuve pour l'UFDG, dont le président Cellou Dalein Diallo est en exil depuis plus de trois ans. Après l'« évaluation des partis politiques » plus tôt dans l'année, ce même ministère de l'Administration du territoire avait ordonné au parti d'organiser son congrès, sous peine d'être suspendu.

RFI

Lire l'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu

Projet de constitution

Le regard critique de Marc Yombouno du RPG Arc-en-ciel

Selon Marc Yombouno, ancien ministre du Commerce et membre du RPG, le projet de nouvelle Constitution est porteur de risques pour la stabilité politique. Il dit s'inquiéter notamment de la prolongation du mandat présidentiel et de l'introduction de candidatures indépendantes à tous les niveaux.



« C'est un document fondamental qui était attendu, mais du début à la fin de son élaboration, nous, en tant que parti politique, nous n'y avons pas été associés », regrette Marc

Yombouno du RPG. Pour lui, la promesse de rassemblement brandie par les dirigeants actuels n'a pas été tenue : « Ce slogan n'a pas été respecté... Des leçons avaient été tirées pour

revenir à cinq ans. Je ne comprends pas le motif du rallongement. »

Parlant de la gestion des élections par la DGE, il dira ceci : « On parle d'un organe

technique indépendant dans le projet, mais il existe déjà une Direction nationale de gestion des élections sous tutelle du ministère de l'Administration du territoire. C'est flou, c'est contradictoire »

Et pour ce qui est de la gratuité de l'éducation, Marc Yombouno fait observer ceci : « L'école publique est déjà gratuite en Guinée depuis l'indépendance. Ce qu'il faut préciser, c'est si les parents continueront à payer des frais à travers les APEAE ou si l'État prendra vraiment tout en charge. »

A l'en croire, la possibilité de candidatures indépendantes à tous les niveaux des élections constitue un risque de désintégration des partis politiques. « Cela a déjà été expérimenté sous Lansana Conté, et ça a créé des divisions, des conflits ethniques. Introduire cela aujourd'hui, dans un pays où la pauvreté et le clientélisme sont enracinés, c'est ouvrir la voie à la domination de l'argent et à la disparition des partis politiques. » Interrogé sur le respect des engagements de non-candidature pris par les autorités de la transition, Marc Yombouno est catégorique : « Les articles de la Charte interdisant toute

candidature de membres du CNRD, du gouvernement ou du CNT n'ont pas été repris. C'est un silence inquiétant. Ces engagements devaient être intouchables », dira-t-il.

« Il y a eu un avant-projet, des consultations, mais beaucoup d'articles ont été changés dans le texte final. Le peuple votera peut-être, mais l'esprit de départ n'y est plus. », a-t-il ajouté. Avant de tirer la sonnette d'alarme par rapport à une personnalisation du pouvoir. « À plus de 60 ans d'indépendance, revenir à ce qu'on a déjà rejeté, ce n'est pas une avancée. C'est une régression politique. Je ne vois pas de valeur ajoutée dans ce qu'on nous propose. », a expliqué l'ancien ministre Marc Yombouno.

Mamadou Oury

Lisez le journal
numérique sur le site

KéfinaFasso
www.kefinafasso.com
Votre site indépendant d'information tous azimuts.

UDRP

Les observations du Dr Édouard Zotomou sur la restructuration partielle du gouvernement

Dr Édouard Zotomou Kpoghomou, président de l'UDRP et vice-président de l'ANAD a réagi à la restructuration partielle du gouvernement intervenue le lundi 30 juin 2025. Cinq départements ministériels ont été scindés.



« Nous pensons, à tort, que l'efficacité vient du nombre pléthorique. Mais non : la performance et l'efficacité viennent de la qualité des hommes qu'on place dans les structures, pas de leur multiplication », « On est dans une logique où on crée des postes pour accommoder des hommes, au lieu de bâtir des structures solides auxquelles on adosse les hommes qu'il faut. Nous faisons tout à l'envers. Le nombre ne fait pas la qualité. Et la performance ne dépend pas des chiffres pléthoriques. », a-t-il martelé. Pour lui, cette restructuration, au-delà de son aspect politique, aura des répercussions financières graves.

« Ce pays n'arrive même pas à boucler un budget ! Nous sommes constamment obligés de tendre la main aux institutions internationales. Et malgré cela, on multiplie les ministères ? Si vous avez deux enfants que

vous n'arrivez pas à nourrir, et que vous en voulez une dizaine ou une quinzaine, quel avenir leur garantissez-vous ? C'est une logique suicidaire », fera-t-il observer.

Cette décision, à ses yeux, ne s'expliquerait pas par un besoin administratif mais par une motivation politique. « Il faut bien satisfaire ceux qui ont soutenu cette forfaiture de candidature, ou ceux qui se mettent en avant dans les innombrables mouvements de soutien que l'on voit surgir à toute heure du jour et de la nuit... Ce n'est pas parce qu'on pense que Simandou, en 2040, nous rapportera de l'argent, qu'il faut le dépenser de manière incontrôlée dès maintenant. C'est comme la vieille femme qui vend son lait, mais qui n'a même pas encore eu de vache. C'est utopique. Et ce n'est pas ça, le développement », a-t-il confié.

Kaba Kankoula

RPG Arc-en-ciel

Mohamed Sita Cissé explique pourquoi il faut changer Alpha Condé à la tête du parti

Cette semaine, Mohamed Sita Cissé, ancien DG de la Poste Guinéenne et actuel Directeur national des Postes a signé une tribune publiée dans la presse pour expliquer pourquoi il faut changer Alpha Condé à la tête du RPG Arc-en-ciel.



« Trois ans après la chute d'Alpha Condé, le RPG Arc-en-ciel demeure prisonnier de son passé. Incapable de se réinventer, incapable de parler d'avenir, le parti semble figé dans une loyauté aveugle à un homme qui, s'il a marqué l'histoire de la Guinée, incarne aujourd'hui une page qui doit être tournée. Il est temps de changer Alpha Condé à la tête du RPG Arc-en-ciel. »

Un leadership dépassé Alpha Condé a été un opposant historique, un professeur charismatique, un président élu et réélu, mais aussi un chef d'État qui a fini par céder aux dérives du pouvoir personnel. La modification de la Constitution pour un troisième mandat, les violences post-électorales, l'affaiblissement des institutions démocratiques... Ces décisions ont profondément abîmé sa légitimité et fracturé le tissu national.

En continuant à faire d'Alpha Condé la figure centrale du RPG

Arc-en-ciel, le parti s'accroche à un symbole devenu encombrant. Il ne peut pas prétendre incarner l'alternance tout en refusant la sienne.

Un parti orphelin d'avenir Depuis le coup d'État de 2021, le RPG Arc-en-ciel peine à se réorganiser. Sa base militante est restée fidèle, mais les jeunes s'en détournent, les cadres s'exilent ou se taisent, et le discours politique tourne en boucle. Aucune proposition claire pour l'avenir. Aucun renouvellement des idées. Aucun leadership émergent, précisément parce que l'ombre d'Alpha Condé plane encore sur toute tentative d'émancipation.

Changer de leader, ce n'est pas trahir. C'est préparer la relève, assumer le cycle naturel de la vie politique, et reconstruire un parti sur des fondations nouvelles, en phase avec les aspirations actuelles du peuple guinéen.

Le RPG peut redevenir une force politique crédible

Le paysage politique guinéen est en pleine recomposition. Le FNDC, les mouvements de jeunesse, la société civile, les partis comme l'UFDG ou l'UFR... Tous cherchent à capter une légitimité nouvelle. Le RPG Arc-en-ciel ne pourra jouer un rôle central dans cette reconfiguration qu'à une condition : couper le cordon avec le passé.

Cela suppose un congrès démocratique, une transition assumée, et surtout une volonté de sortir du culte de la personnalité pour construire une alternative collective.

Une responsabilité historique

Alpha Condé a été un combattant de la démocratie. Il a aussi été un homme de pouvoir. L'histoire retiendra les deux facettes. Mais aujourd'hui, sa présence symbolique à la tête du RPG Arc-en-ciel est devenue un obstacle à la reconstruction du parti, et au retour de la confiance des Guinéens.

S'il aime son parti, il doit partir. S'il croit encore à la Guinée, il doit permettre au RPG d'évoluer sans lui.

Conclusion : tourner la page pour écrire l'avenir La Guinée a besoin d'une opposition forte, crédible, renouvelée. Le RPG Arc-en-ciel peut jouer ce rôle. Mais il ne le fera pas en restant accroché à une figure du passé. Changer Alpha Condé, ce n'est pas effacer l'histoire : c'est donner au RPG l'occasion d'en écrire une nouvelle. », soutient Mohamed Sita Cissé.

Mamadou Oury

Nouvelle Constitution

À quoi joue Dansa Kourouma ? Chronique d'une duplicité morale doublée d'une abdication politique [Souleymane S. Konaté]

« Dansa Kourouma, président du Conseil national de la transition (CNT), défend avec une conviction douteuse et un langage indéchiffrable le projet de nouvelle Constitution. Son argument paraît très dérisoire : « Je suis loyal au Général Mamadi Doumbouya, car il a fait de moi président du Parlement de transition. » D'autres diraient : la main qui donne, commande. La fidélité serait-elle axée sur le poste plutôt que sur les principes ou l'idéal ? La reconnaissance envers un homme devrait-elle déterminer l'engagement personnel ou se substituer aux convictions propres ?



Les propos de Kouroumah soulèvent une question essentielle : sa loyauté dépendrait-elle de ses fonctions actuelles et serait-elle, de surcroît, tributaire du plus offrant ? On comprend encore que les hommes demeurent liés par les intérêts, et non par l'affinité politique ou idéologique, ni même par un pacte de sang ou de

fraternité militante.

Le président du CNT, qui vient de remettre au président de la transition le projet de Constitution, a accompli la principale tâche confiée à l'organe qu'il dirige. Il est donc presque en fin de mission et de parcours, et à ce titre ne semble plus avoir grand-chose à perdre. C'est pourquoi le zèle des débuts est remplacé par une prudence

bien calculée.

M. Kouroumah prétend soutenir le Général Doumbouya « dans les limites de la loi ». Comprenne qui pourra. Cette affirmation est en contradiction flagrante avec la Charte de la transition, qui interdit formellement à tout membre des organes de la transition, y compris le Général Mamadi Doumbouya,

d'être candidat aux prochaines élections.

Le projet de texte constitutionnel, censé « nous rassembler », est en réalité une pomme de discorde qui divise et oppose les Guinéens, et semble destiné à paver la voie à une potentielle confiscation du pouvoir. À ce propos, le président du CNT ménage la chèvre et le chou : il est reconnaissant au Général Mamadi Doumbouya et se veut rassurant pour son camp, mais en même temps, il laisse entendre que la décision d'être candidat appartient au Général lui-même, avant d'impliquer, éventuellement, ses soutiens et collaborateurs comme lui. « Je me déciderai quand lui-même se décidera », tel est le message de Dansa Kouroumah. Or, toute la stratégie du régime en place consiste à encourager le Général Doumbouya à briguer la magistrature suprême, en lui assurant à l'avance le soutien de ses collaborateurs et une certaine adhésion populaire à travers des déclarations d'allégeance de son entourage proche, de partisans, et par l'organisation de mouvements de rue. Dansa, lui, ne veut pas être de ceux qui prennent le risque de pousser à la candidature, mais peut-être de ceux qui auront l'excuse d'un ralliement contraint. Il a rappelé qu'il devra s'expliquer devant le peuple et rendre des

comptes. Prépare-t-il déjà sa défense ?

Dansa Kouroumah a le devoir d'assumer son appartenance au régime militaire et son choix d'accompagner le Général dans tout ce qu'il dira et fera. Ce n'est pas le moment de se dérober ou d'entretenir un flou artistique. Le président du CNT doit dire la vérité au peuple de Guinée. Mentir ou se départir de ses convictions et responsabilités, c'est déjà trahir. Ce qui a mal commencé ne peut pas bien finir, malheureusement. La Guinée mérite une Constitution qui reflète les aspirations nationales, donc élaborée sur la base d'un consensus entre toutes les composantes de la Nation, à l'issue d'un dialogue franc et inclusif.

Or, le sentiment aujourd'hui est qu'on veut imposer un texte taillé sur mesure pour satisfaire des ambitions égoïstes. Le peuple, l'arbitre, observe et prend note à chaque étape du processus et, le moment venu, rendra son verdict. Chacun sera jugé à ses propos, mais surtout à ses actes, loin des postures et des impostures. Plus personne n'est dupe. »

Souleymane Souza KONATÉ,
Coordinateur de la Cellule de
Communication de l'UFDG
Président de la Commission
Communication de l'ANAD.

INTERVIEW - Projet de nouvelle constitution présenté au président

L'Union sacrée parle d'une trahison du CNT

Le Coordinateur de l'Union sacrée des forces vives a exprimé sa déception suite à la présentation du projet de nouvelle constitution à la présidence de la République. Docteur Ibrahima Sory Diallo parle d'une exclusion des politiques et de la société civile par l'institution dirigée par Docteur Dansa Kourouma. Dans un entretien accordé à votre hebdomadaire, le président de ADC-BOC dit avoir regretté leur participation à ce projet dans sa phase de vulgarisation.



L'Aigleinfos : Le Conseil National de la Transition a présenté le projet de nouvelle constitution au président de la transition. Quelle est la position de l'Union sacrée des forces vives face à ce tournant ?

Dr Ibrahima Sory Diallo : Il est important de rappeler les principes qui lient le CNT, les partis politiques et la société civile guinéenne. Je pense que le CNT étant une corporation mixte, nous constatons qu'après avoir accepté d'accompagner cette institution dans la vulgarisation de ce projet à Kindia dans la plus grande transparence, en tant que l'Union sacrée à l'époque composée de plus 80 partis politiques avant les résultats de l'évaluation des partis politiques, les recommandations que nous avons apportées n'ont jamais été implémentées. Nous avons assisté encore ce même CNT qui a pris ce document, le donner à la présidence qui à son tour a consigné un comité ad-hoc pour retravailler son contenu. Donc, nous avons beaucoup d'informations sur ce travail qui a été élaboré par cette commission mais au lieu que le CNT prenne ce travail pour venir nous le présenter pour qu'on s'en approprie, il a convoqué une plénière qui a fait une adoption à huis-clos. Nous savons qu'on est pas associé à ce projet et qu'on n'y participera pas dans la mesure où ce travail n'est pas fait selon les principes qui nous lient en tant qu'acteurs politiques.

L'Aigleinfos : Est-ce que vous avez reçu une invitation pour aller présenter ce projet au Général Mamadi Doumbouya ?

Dr Ibrahima Sory Diallo : Nous avons reçu une invitation du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation qui nous a aussi demandé de venir prendre notre carton d'invitation. Mais vous voyez jusqu'où les gens n'ont pas

de considération pour les partis politiques. Un programme qui doit être présenté à la présidence, doit être planifié. Mais voilà qu'on réunit des amateurs dans une institution et on dit ceux-ci peuvent faire un bon travail. Je n'ai rien contre Docteur Dansa Kourouma, c'est mon ami, il le sait. J'ai mobilisé même des formations qui étaient contre à savoir le RPG, l'UFDG qui m'ont envoyé leurs propositions quand on parlait à Kindia. Le président du CNT devrait avoir du respect pour nous mais il ne l'a pas fait. Ils ont préféré faire du forcing mais nous on n'est pas forts. Nous allons les laisser gérer leur transition et nous allons les observer.

L'Aigleinfos : Est-ce que cela sous-entend qu'aujourd'hui vous regrettez d'avoir accompagné le CNT dans sa campagne de vulgarisation de nouvelle constitution ?

Dr Ibrahima Sory Diallo : Nous le regrettons profondément parce que ce CNT n'a pas été à la hauteur de nos attentes.

L'Aigleinfos : Le document déjà présenté au président, et le Référendum est prévu pour le 21 septembre 2025. Au sein de l'Union sacrée des forces vives, qu'est-ce qui vous reste à faire ?

Dr Ibrahima Sory Diallo : Nous n'avons pas de force mais nous allons tirer toutes les conséquences. On ne peut pas inciter à la violence mais nous pouvons dire à nos militants de rester sur notre position. L'Aigleinfos : Au cas où le CNT vous invite pour une prochaine fois à une autre rencontre, est-ce que vous allez répondre à son appel ?

Dr Ibrahima Sory Diallo : A l'instant T le CNT a trahi la classe politique guinéenne, la société civile parce que ce n'est comme ça que ça devrait être fait.

L'Aigleinfos : Merci à vous Docteur Ibrahima Sory Diallo, président de ADC-BOC, et Coordinateur du l'Union Sacrée des forces vives !

Dr Ibrahima Sory Diallo : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba.

Nouvelle constitution

Dr Dansa Kourouma justifie pourquoi le mandat présidentiel est passé de 5 à 7 ans

Ça y ait ! Le processus d'élaboration de la nouvelle constitution étant bouclé, le président du Conseil National de la Transition (CNT), a procédé à sa remise officielle au président de la République, le Général Mamadi Doumbouya. Dr Dansa Kourouma, dont l'institution était chargée faire ce travail, a exprimé les raisons qui ont poussé l'institution parlementaire, à faire certains choix qu'il juge fondamentaux dans ce nouveau guide de la nation guinéenne.

A l'occasion d'une conférence de presse dimanche 29 juin 2025 dans la salle VIP du Palais du peuple, le patron de l'organe législatif guinéen entouré de quelques membres de son cabinet, a tenu à éclairer l'opinion publique nationale et internationale sur l'une des dispositions les plus commentées de cette nouvelle Constitution : la durée du mandat présidentiel fixée à sept (7) ans.

Cette décision impopulaire pour une partie de l'opinion, est mûrie d'une longue réflexion émanant des consultations nationales, soutient le président du CNT. Elle n'est donc ni arbitraire ni isolée.

« Le mandat de sept ans, c'est un choix qui a émergé des consultations nationales. Lorsque nous avons compilé les premiers résultats en février-mars 2022, la tendance majoritaire allait dans ce sens. Même si les conseillers nationaux étaient partagés en plénière, la réalité du terrain était claire. Ce n'est pas une invention du Conseil. C'est une demande populaire, récurrente dans les consultations, et pertinente selon les experts. Une Constitution doit s'adosser à la volonté du peuple tout en respectant les meilleures pratiques démocratiques », a expliqué Dr Dansa, qui évoque dans ce sens, des arguments liés à la stabilité institutionnelle



et à la viabilité économique.

« Un mandat de cinq ans peut paraître court pour dérouler un programme de développement dans un pays comme la Guinée, où les institutions sont encore en construction. Et au-delà, organiser des élections tous les cinq ans coûte très cher. En passant à sept ans, on réduit à deux le nombre d'élections présidentielles en quinze ans, contre trois avec des mandats quinquennaux. Cela représente une économie significative, dans un pays où un scrutin peut coûter plus de 500 milliards de francs guinéens », a-t-il soutenu.

Une constitution qui va résister au temps et aux tentations, c'est la vocation voulue du cerveau concepteur. Pour le législateur, la stabilité, la bonne gouvernance et la consolidation de la démocratie devraient lui garantir sa force. « Elle est dotée de verrous de sécurité pour éviter toute dérive. Elle est le fruit d'un

compromis national. Nous avons fait ce travail avec la Guinée au cœur », a-t-il mentionné.

Dernière ce projet de nouvelle constitution, le président du CNT ne cache pas sa volonté de soutenir une éventuelle candidature du Général Mamadi Doumbouya si toutefois, celui-ci exprime sa volonté de se présenter à la présidentielle. Toutefois, il se protège derrière les principes de légalité et de conformité constitutionnelle.

« Tous les Guinéens qui sont en conformité avec la Constitution ont le droit d'être candidats. Ma loyauté au président de la République, c'est une loyauté indéfectible. Je soutiens le président de la République sur tous les plans, dans la limite de ce que la loi exige, et dans la limite de l'intérêt supérieur de la Guinée, c'est un soutien indéfectible », s'est-il défendu.

Samuel Demba. .

SITUATION - ACTIF SITU_01							
PAYS: GUINEE		ETABLISSEMENT: SOCIETE GENERALE GUINEE					
2 0 2 4 1 2 3 1 Date d'arrêt		G 0 0 0 3 CIB		N LC		A A 0 D	
		0 1 F		M P		02 CM	
CODE	ACTIF (1)	PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	GNF		DEVICES		TOTAL
			RESIDENTS	NON-RESIDENTS	RESIDENTS	NON-RESIDENTS	
		1	2	3	4	5	6
RA1_0010	1. OPERATIONS DE TRESORERIES ET INTERBANCAIRES	-	1 041 294	-	187 247	2 368 722	3 597 263
RA1_0020	1.1. Valeurs en caisse et monnaie électronique	-	203 807	-	13 078	-	216 885
RA1_0030	1.1.1. Billets et pièces de monnaie	-	203 807	-	13 078	-	216 885
RA1_0040	1.1.2. Monnaie électronique	-	-	-	-	-	-
RA1_0050	1.2. Banque Centrale	-	837 487	-	174 169	-	1 011 656
RA1_0060	1.2.1. Comptes ordinaires	-	837 487	-	174 169	-	1 011 656
RA1_0070	1.2.2. Comptes bloqués	-	-	-	-	-	-
RA1_0100	1.2.3. Titres de Régulation Monétaire (TRM)	-	-	-	-	2 368 722	2 368 722
RA1_0140	1.3. Etablissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	2 368 722	2 368 722
RA1_0150	1.3.1. Comptes ordinaires (NOSTR)	-	-	-	-	-	-
RA1_0160	1.3.2. Comptes ordinaires (LOR)	-	-	-	-	-	-
RA1_0170	1.3.3. Prêts aux établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
RA1_0480	1.4. Valeurs non imputées	-	-	-	-	-	-
RA1_0490	1.5. Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
RA1_0520	1.6. Créances en souffrance	0	-	-	-	-	-
RA2_0010	2. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELLE	-	2 593 121	704	974 534	542	3 568 901
RA2_0020	2.1. Crédits à la clientèle	-	1 979 591	612	305 744	-	2 285 947
RA2_0030	2.1.1. Créances commerciales	-	17 187	-	17 499	-	34 686
RA2_0040	2.1.2. Crédits à l'habitat	-	59 004	274	-	-	59 278
RA2_0050	2.1.3. Crédit à l'exportation	-	-	-	288 245	-	800 032
RA2_0060	2.1.4. Crédit à l'équipement	-	511 787	-	-	-	1 391 951
RA2_0070	2.1.5. Crédit à la consommation	-	1 391 613	338	-	-	-
RA2_0080	2.1.6. Crédit de trésorerie	-	-	-	-	-	-
RA2_0090	2.1.7. Autres crédits	-	-	-	-	-	-
RA2_0100	2.2. Comptes ordinaires débiteurs de la clientèle	-	430 693	92	654 000	542	1 085 327
RA2_0110	2.3. Opérations de crédit-bail et assimilés	-	60 668	-	-	-	60 668
RA2_0300	2.4. Affecturage	-	-	-	-	-	-
RA2_0310	2.5. Valeurs non imputées	-	7 713	-	-	-	7 713
RA2_0320	2.6. Créances rattachées	181 241	114 456	-	14 790	-	129 246
RA2_0330	2.7. Créances en souffrance	181 241	4 086	-	3 766	-	320
RA2_0410	2.7.1. Créances douteuses	-	-	-	11 024	-	129 568
RA2_0470	2.7.2. Autres créances en souffrance	-	118 542	-	-	-	-



Fiduciaire de Guinée
VISA POUR IDENTIFICATION

SOCIETE GENERALE GUINEE
Xavier Michel AMOULE-YAO
Directeur Général

SITUATION - ACTIF SITU_01							
PAYS: GUINEE		ETABLISSEMENT: SOCIETE GENERALE GUINEE					
2 0 2 4 0 9 3 0 Date d'arrêt		G 0 0 0 3 CIB		N LC		A A 0 D	
		0 1 F		M P		02 CM	
CODE	ACTIF (2)	PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	GNF		DEVICES		TOTAL
			RESIDENTS	NON-RESIDENTS	RESIDENTS	NON-RESIDENTS	
		1	2	3	4	5	6
RA3_0010	3. OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	-	1 974 571	-	7 638	-	1 982 209
RA3_0020	3.1. Titres de transaction	-	-	-	-	-	-
RA3_0030	3.2. Titres de placement	0	1 723 741	-	-	-	1 723 741
RA3_0050	3.3. Titres d'investissement	0	116 898	-	-	-	116 898
RA3_0060	3.4. Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
RA3_0090	3.5. Comptes de stocks et emplois divers	0	1 477	-	-	-	1 477
RA3_0710	3.6. Comptes transitoires et d'attente	-	19 602	-	-	-	19 602
RA3_0790	3.7. Débiteurs divers	0	32 603	-	-	-	32 603
RA3_0840	3.8. Comptes de régularisation	-	13 966	-	7 638	-	21 604
RA3_0890	3.9. Succursales et agences de Guinée	-	392	-	-	-	392
RA3_0900	3.10. Créances rattachées	-	65 892	-	-	-	65 892
RA4_0010	4. VALEURS IMMOBILISEES	318 576	355 048	-	-	-	355 048
RA4_0030	4.1. Prêt subordonnés	-	-	-	-	-	-
RA4_0040	4.2. Immobilisations financières	10 735	575	-	-	-	575
RA4_0060	4.2.1. Parts dans les entreprises liées	10 735	-	-	-	-	575
RA4_0080	4.2.2. Titres de participations	-	575	-	-	-	-
RA4_0100	4.2.3. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	-	-	-	-	-	-
RA4_0220	4.2.4. Autres titres détenus à long terme	-	-	-	-	-	-
RA4_0240	4.3. Immobilisations incorporelles	77 245	74 681	-	-	-	74 681
RA4_0260	4.4. Immobilisation corporelles	230 596	279 792	-	-	-	279 792
RA4_0280	4.5. Opérations de Crédit-bail	-	-	-	-	-	-
RA4_0300	4.6. Opérations de location simple	-	-	-	-	-	-
RA4_0320	4.7. Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
RA4_0330	4.8. Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-
RL5_0050	5. Actionnaires ou associés (solde débiteur)	-	-	704	1 169 419	2 369 264	9 503 421
TT0_0010	6. TOTAL ACTIF	-	5 964 034	704	1 169 419	2 369 264	9 503 421



Fiduciaire de Guinée
VISA POUR IDENTIFICATION

SOCIETE GENERALE GUINEE
Xavier Michel AMOULE-YAO
Directeur Général

SITUATION - PASSIF
SITU_02

PAYS: GUINEE

ETABLISSEMENT: SOCIETE GENERALE GUINEE

2 0 2 4 1 2 3 1
Date d'arrêtéG 0 0 0 3
CIBN
LCA A 0
D0 2
FM
P02
CM

CODE	PASSIF (1)	1	GNF		DEVISES		TOTAL
			RESIDENTS	NON-RESIDENTS	RESIDENTS	NON-RESIDENTS	
			2	3	4	5	6
RL1_0010	1. OPERATIONS DE TRESORERIES ET INTERBANCAIRES		6 000	-	-	3 774	9 774
RL1_0020	1.1. Banque Centrale		6 000	-	-	-	6 000
RL1_0030	1.1.1. Comptes ordinaires		6 000	-	-	-	6 000
RL1_0050	1.1.2. Refinancement et emprunts auprès de la banque centrale		-	-	-	-	-
RL1_0090	1.2. Etablissements de crédit et assimilés		-	-	-	3 774	3 774
RL1_0100	1.2.1. Comptes ordinaires (NOSTRI)		-	-	-	3 774	3 774
RL1_0110	1.2.2. Comptes ordinaires (LORI)		-	-	-	-	-
RL1_0120	1.2.3. Emprunts aux établissements de crédit		-	-	-	-	-
RL1_0400	1.2.4. Emprunts adossés à des opérations spécifiques		-	-	-	-	-
RL1_0550	1.3. Autres sommes dues		-	-	-	-	-
RL1_0560	1.4. Dettes rattachées		-	-	-	-	-
RL2_0010	2. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELLE		3 860 174	23 332	3 539 473	20 892	7 443 871
RL2_0020	2.1. Emprunts à la clientèle et de dépôts de garanties reçus sur opération spécifique de financement		-	-	-	-	-
RL2_0030	2.2. Comptes ordinaires		2 814 474	10 441	3 106 634	2 185	5 933 734
RL2_0040	2.3. Dépôts à terme reçus		209 135	4 216	67 306	-	280 657
RL2_0050	2.4. Compte d'épargne		564 760	8 670	222 626	18 641	814 697
RL2_0060	2.5. Dépôts de garantie reçus		219 269	5	135 040	66	354 380
RL2_0070	2.6. Autres dépôts reçus		64	-	17	-	81
RL2_0080	2.7. Bons de caisse		-	-	-	-	-
RL2_0290	2.8. Comptes d'affacturage		-	-	-	-	-
RL2_0300	2.9. Autres sommes dues à la clientèle		38 706	-	7 352	-	46 058
RL2_0310	2.10. Dettes rattachées		13 766	-	498	-	14 264



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
GUINÉE
Xavier MICHAËL ANDOUE-YAO
Directeur Financier

SITUATION - PASSIF
SITU_02

PAYS: GUINEE

ETABLISSEMENT: SOCIETE GENERALE GUINEE

2 0 2 4 1 2 3 1
Date d'arrêtéG 0 0 0 3
CIBN
LCA A 0
D0 2
FM
P02
CM

CODE	PASSIF (2)	1	GNF		DEVISES		TOTAL
			RESIDENTS	NON-RESIDENTS	RESIDENTS	NON-RESIDENTS	
			2	3	4	5	6
L3_0010	3. OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES		366 809	-	9 744	-	376 553
L3_0020	3.1. Titres de transaction		-	-	-	-	-
L3_0030	3.2. Dettes représentées par des titres		-	-	-	-	-
L3_0040	3.3. Compte de règlement relatifs aux opérations sur titres		-	-	-	-	-
L3_0050	3.4. Comptes transitoires et d'attente		1 458	-	18	-	1 476
L3_0320	3.5. Créiteurs divers		245 699	-	9 606	-	255 305
L3_0350	3.6. Comptes de régularisations		118 339	-	120	-	118 459
L3_0390	3.7. Succursales et agences de Guinée		-	-	-	-	-
L3_0400	3.8. Dettes rattachées		1 313	-	-	-	1 313
RL5_0010	4. CAPITAUX PROPRES ET PROVISIONS		1 673 223	-	-	-	1 673 223
RL5_0020	4.1. Capital / dotations		300 051	-	-	-	300 051
RL5_0060	4.2. Réserves et primes liées au capital		635 124	-	-	-	635 124
RL5_0070	4.3. Report à nouveau		161 047	-	-	-	161 047
RL5_0080	4.4. Résultat		510 943	-	-	-	510 943
RL5_0090	4.5. Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)		-	-	-	-	-
RL5_0100	4.6. Subventions et fonds affectés		-	-	-	-	-
RL5_0110	4.7. Comptes de provisions		66 058	-	-	-	66 058
RL5_0120	4.8. Compte bloqués d'actionnaires ou d'associés		-	-	-	-	-
RL5_0130	4.9. Dettes subordonnées		-	-	-	-	-
TT0_0020	5. TOTAL PASSIF		5 906 206	23 332	3 549 217	24 666	9 503 421



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
GUINÉE
Xavier MICHAËL ANDOUE-YAO
Directeur Financier

COMPTE DE RESULTAT											
FINS_10											
PAYS: GUINEE		ETABLISSEMENT: SOCIETE GENERALE GUINEE									
20241231 Date d'arrêté		G0003 CIB		N LC		14 F		M P		CM	
CODE	ELEMENTS	GNF		DEVISE		TOTAL					
		RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS						
		1	2	3	4		5				
RP7_0010	1. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 734 621	-	-	-	1 734 621					
RP7_0020	1.1. Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	189 161	-	-	-	189 161					
RP7_0030	1.1.1. Produits d'intérêts sur opérations avec la Banque Centrale	-	-	-	-	-					
RP7_0040	1.1.2. Produits d'intérêts sur comptes ordinaires (NOSTRI)	68 761	-	-	-	68 761					
RP7_0050	1.1.3. Produits d'intérêts sur comptes ordinaires (LORI)	-	-	-	-	-					
RP7_0060	1.1.4. Produits sur opérations de prêts	-	-	-	-	-					
RP7_0070	1.1.5. Autres produits d'intérêts	40 400	-	-	-	40 400					
RP7_0080	1.1.6. Commissions sur opérations interbancaires	-	-	-	-	-					
RP7_0090	1.1.7. Intérêts sur créances en souffrance	-	-	-	-	-					
RP7_0100	1.2. Produits sur opérations avec la clientèle	392 635	-	-	-	392 635					
RP7_0110	1.2.1. Intérêts sur créances commerciales et crédits à la clientèle	246 313	-	-	-	246 313					
RP7_0120	1.2.2. Intérêts sur opérations de crédit-bail	9 006	-	-	-	9 006					
RP7_0130	1.2.3. Intérêts sur opérations d'affacturage	-	-	-	-	-					
RP7_0140	1.2.4. Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	86 487	-	-	-	86 487					
RP7_0150	1.2.5. Autres produits d'intérêts	1 662	-	-	-	1 662					
RP7_0160	1.2.6. Commissions	47 165	-	-	-	47 165					
RP7_0170	1.2.7. Intérêts sur créances en souffrance	2	-	-	-	2					
RP7_0180	1.3. Produits sur opérations sur titres et sur opérations diverses	1 089 374	-	-	-	1 089 374					
RP7_0190	1.3.1. Gains sur titre de transaction	-	-	-	-	-					
RP7_0200	1.3.2. Produits sur titres de placement	149 119	-	-	-	149 119					
RP7_0210	1.3.3. Produits sur titres d'investissement	-	-	-	-	-					
RP7_0220	1.3.4. Produits divers sur opérations sur titres	-	-	-	-	-					
RP7_0230	1.3.5. Produits sur immobilisations financières	-	-	-	-	-					
RP7_0240	1.3.6. Produits sur opérations de location simple	-	-	-	-	-					
RP7_0250	1.3.7. Produits sur opérations de change	880 574	-	-	-	880 574					
RP7_0260	1.3.8. Produits sur prestations de services financiers	34 571	-	-	-	34 571					
RP7_0270	1.3.9. Autres produits d'exploitation bancaire	25 110	-	-	-	25 110					
RP7_0280	1.4. Produits sur opérations de hors bilan	143 451	-	-	-	143 451					
RP7_0290	1.4.1. Produits sur engagements de financement	-	-	-	-	-					
RP7_0300	1.4.2. Produits sur engagements de garantie	142 854	-	-	-	142 854					
RP7_0310	1.4.3. Produits sur autres engagements donnés	597	-	-	-	597					



SOCIETE GENERALE
GUINEE
Xavier MICHAEL ANDOUBLE-YAO
Directeur Financier

COMPTE DE RESULTAT FINS_10											
PAYS: GUINEE		ETABLISSEMENT: SOCIETE GENERALE GUINEE									
20241231		G0003		N		14		M		CM	
Date d'arrêté		CIB		LC		D		F		P	
CODE	ELEMENTS	GNF		DEVISE		TOTAL					
		RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS						
		1	2	3	4						
RC6_0010	2. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	701 522	-	-	-	701 522					
RC6_0020	2.1. Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	7 401	-	-	-	7 401					
RC6_0030	2.1.1. Charges d'intérêts sur opérations avec la banque centrale	-	-	-	-	-					
RC6_0040	2.1.2. Charges d'intérêts sur comptes ordinaires (NOSTRI)	5 879	-	-	-	5 879					
RC6_0050	2.1.3. Charges d'intérêts sur comptes ordinaires (LORI)	-	-	-	-	-					
RC6_0060	2.1.4. Charges d'intérêts sur emprunts au jour le jour	-	-	-	-	-					
RC6_0070	2.1.5. Charges d'intérêts sur emprunts et assimilés adossés à des opérations spécifiques	-	-	-	-	-					
RC6_0080	2.1.6. Autres charges d'intérêts	-	-	-	-	-					
RC6_0090	2.1.7. Commissions	1 522	-	-	-	1 522					
RC6_0100	2.2. Charges sur opérations avec la clientèle	58 047	-	-	-	58 047					
RC6_0110	2.2.1. Intérêts sur emprunts et dépôts de garantie adossés à des opérations spécifiques	-	-	-	-	-					
RC6_0120	2.2.2. Intérêts sur comptes de la clientèle	58 047	-	-	-	58 047					
RC6_0130	2.2.3. Autres charges d'intérêts	-	-	-	-	-					
RC6_0140	2.2.4. Commissions	-	-	-	-	-					
RC6_0150	2.3. Charges sur opérations sur titres et sur opérations diverses	1 313	-	-	-	1 313					
RC6_0160	2.3.1. Charges sur titres de transaction	-	-	-	-	-					
RC6_0170	2.3.2. Charges sur titres de placement	-	-	-	-	-					
RC6_0180	2.3.3. Charges sur titres d'investissement	-	-	-	-	-					
RC6_0190	2.3.4. Charges diverses sur opérations sur titres	-	-	-	-	-					
RC6_0200	2.3.5. Intérêts et charges sur dettes représentées par des titres	-	-	-	-	-					
RC6_0210	2.3.6. Commissions	1 313	-	-	-	1 313					
RC6_0220	2.4. Charges sur valeurs immobilisées	-	-	-	-	-					
RC6_0230	2.4.1. Charges sur immobilisations financières	-	-	-	-	-					
RC6_0240	2.4.2. Charges sur opérations de location simple	-	-	-	-	-					
RC6_0250	2.4.3. Charges sur immobilisations non louées	-	-	-	-	-					
RC6_0260	2.5. Charges sur éléments de fonds propres et assimilés	-	-	-	-	-					
RC6_0270	2.6. Charges sur opérations de change	624 012	-	-	-	624 012					
RC6_0280	2.7. Charges sur prestations de services financiers	4 267	-	-	-	4 267					
RC6_0290	2.8. Autres charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-					
RC6_0300	2.9. Charges sur opérations de hors bilan	5 482	-	-	-	5 482					
RC6_0310	2.10. Dotations aux provisions sur intérêts courus relatifs aux créances douteuses ou contentieuses	-	-	-	-	-					
RP7_0560	3. PRODUIT NET BANCAIRE = (1) - (2)	1 033 099	-	-	-	1 033 099					



SOCIETE GENERALE
GUINEE
Xavier MICHAEL ANDOUBLE-YAO
Directeur Financier

COMPTE DE RESULTAT FINS 10						
PAYS: GUINEE		ETABLISSEMENT: SOCIETE GENERALE GUINEE				
20241231 Date d'arrêté		G0003 CIB	N LC	RA D	14 F	M P
						CM
CODE	ELEMENTS	GNF		DEVISE		TOTAL
		RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS	
		1	2	3	4	
RP7_0320	4. PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	2 634	-	-	-	2 634
RP7_0330	4.1. Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	-
RP7_0340	4.2. Jetons de présence et rémunération des administrateurs	-	-	-	-	-
RP7_0350	4.3. Charges restructurées à d'autres entités (groupe et hors groupe)	-	-	-	-	-
RP7_0360	4.4. Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	2 634	-	-	-	2 634
RP7_0370	4.5. Produits divers	-	-	-	-	-
RP7_0380	4.6. Transferts de charges d'exploitation non bancaire	-	-	-	-	-
RP7_0390	4.7. Quote-part des subventions versées au compte de résultat	-	-	-	-	-
RP7_0400	4.8. Reprises d'amortissements et provisions	-	-	-	-	-
RP7_0410	4.9. Reprises d'amortissements des immobilisations	-	-	-	-	-
RP7_0420	4.10. Reprises de provisions sur immobilisations	-	-	-	-	-
RC6_0320	5. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	388 357	-	-	-	388 357
RC6_0330	5.1. Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	8 202	-	-	-	8 202
RC6_0340	5.2. Jetons de présence et rémunération des administrateurs	899	-	-	-	899
RC6_0350	5.3. Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	-	-	-	-	-
RC6_0360	5.4. Quote-part des frais du siège	92 280	-	-	-	92 280
RC6_0370	5.5. Cotisations payées par l'établissement assujéti aux fonds de garantie des dépôts	-	-	-	-	-
RC6_0380	5.6. Charges diverses	-	-	-	-	-
RC6_0390	5.7. Transfert de produits d'exploitation non bancaire	-	-	-	-	-
RC6_0400	5.8. Achat et variations de stocks	11 759	-	-	-	11 759
RC6_0410	5.8.1. Achats non stockés de matières et fournitures	11 759	-	-	-	11 759
RC6_0420	5.8.2. Variation de stocks	-	-	-	-	-
RC6_0430	5.9. Autres charges externes	87 919	-	-	-	87 919
RC6_0440	5.9.1. Services extérieurs	28 671	-	-	-	28 671
RC6_0450	5.9.2. Autres services extérieurs	59 248	-	-	-	59 248
RC6_0460	5.10. Impôts, taxes et versements assimilés	27 392	-	-	-	27 392
RC6_0470	5.11. Charges de personnel	109 724	-	-	-	109 724
RC6_0480	5.11.1. Salaires et traitements	96 263	-	-	-	96 263
RC6_0490	5.11.2. Charges sociales	13 461	-	-	-	13 461
RC6_0500	5.12. Dotations aux amortissements et provisions	50 122	-	-	-	50 122
RC6_0510	5.12.1. Dotations aux amortissements des immobilisations	50 122	-	-	-	50 122
RC6_0520	5.12.2. Dotations aux amortissements des charges à répartir	-	-	-	-	-
RC6_0530	5.12.3. Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	-	-	-	-	-
RLS_0200	6. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION = (3 + 4) - 5	647 376	-	-	-	647 376



Fiduciaire de Guinée
VISA POUR IDENTIFICATION

SOCIETE GENERALE
GUINEE
Xavier MICHEL ANDOBE-YAO
Directeur Financier

COMPTE DE RESULTAT						
FINS 10						
PAYS: GUINEE		ETABLISSEMENT: SOCIETE GENERALE GUINEE				
2 0 2 4 1 0 3 1		G 0 0 0 3		N		1 4
Date d'arrêté		CIB		LC		F
				R A		M
				D		P
						CM
CODE	ELEMENTS	GNF		DEVISE		TOTAL
		RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS	
		1	2	3	4	
RC6_0730	7. COUT DU RISQUE	65 550	-	-	-	65 550
RC6_0600	7.1. Dotations aux provisions sur créances impayées	-	-	-	-	-
RC6_0610	7.2. Dotations aux provisions sur créances restructurées	-	-	-	-	-
RC6_0620	7.3. Dotations aux provisions sur créances en souffrance	130 205	-	-	-	130 205
RC6_0630	7.4. Pertes sur créances irrécouvrables	63 960	-	-	-	63 960
RP7_0430	7.5. Reprises de provisions sur créances impayées	-	-	-	-	-
RP7_0440	7.5. Reprises de provisions sur créances restructurées	-	-	-	-	-
RP7_0450	7.7. Reprises de provisions sur créances douteuses	196 735	-	-	-	196 735
RP7_0460	7.8. Reprises de provisions sur intérêts courus relatifs aux créances douteuses	-	-	-	-	-
RP7_0470	7.9. Récupération sur créances amorties	63 960	-	-	-	63 960
RLS_0210	8. RESULTAT D'EXPLOITATION = 6 - 7	712 926	-	-	-	712 926
RC6_0640	9. Moins-values de cession sur immobilisations	77	-	-	-	77
RC6_0650	9.1. Sur immobilisations incorporelles	77	-	-	-	77
RC6_0660	9.2. Sur immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
RC6_0670	9.3. Sur immobilisations financières	-	-	-	-	-
RP7_0480	10. Plus-values de cession sur immobilisations	134	-	-	-	134
RP7_0490	10.1. Sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
RP7_0500	10.2. Sur immobilisations corporelles	134	-	-	-	134
RP7_0510	10.3. Sur immobilisations financières	-	-	-	-	-
RC6_0740	11. Dotations nettes aux provisions pour risques et charges et aux provisions réglementées	6 913	-	-	-	6 913
RC6_0680	11.1. Dotations aux provisions pour risques et charges (+)	21 411	-	-	-	21 411
RP7_0520	11.2. Reprises de provisions pour risques et charges (-)	28 324	-	-	-	28 324
RC6_0690	11.3. Dotations aux provisions réglementées (+)	-	-	-	-	-
RP7_0530	11.4. Reprises de provisions réglementées (-)	-	-	-	-	-
RC6_0700	11.5. Dotation au fonds pour risques bancaires généraux (+)	-	-	-	-	-
RP7_0540	11.6. Reprise du fonds pour risques bancaires généraux (-)	-	-	-	-	-
RLS_0220	12. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS = 8 - 9 + 10 - 11	719 896	-	-	-	719 896
RP7_0550	13. Produits exceptionnels	7 226	-	-	-	7 226
RC6_0710	14. Charges exceptionnelles	18 006	-	-	-	18 006
RLS_0230	15. RESULTAT EXCEPTIONNEL = 13 - 14	10 780	-	-	-	10 780
RC6_0720	16. Impôts sur le bénéfice	198 173	-	-	-	198 173
RLS_0080	17. RESULTAT NET = 12 + 15 - 16	510 943	-	-	-	510 943



Fiduciaire de Guinée
VISA POUR IDENTIFICATION

SOCIETE GENERALE
GUINEE
Xavier MICHEL ANDOBE-YAO
Directeur Financier

SITUATION - HORS BILAN SITU_03						
PAYS: GUINEE		ETABLISSEMENT: SOCIETE GENERALE GUINEE				
2 0 2 4 1 2 3 1 Date d'arrêt		G 0 0 0 3 CIB		N LC		A A 0 D
		0 3 F		M P		02 CM
CODE	HORS BILAN (1)	GNF		DEVISE		TOTAL
		RESIDENT	NON-RESIDENT	RESIDENT	NON-RESIDENT	
		1	2	3	4	5
RH9_0010	1. Engagement de financement	86 485	-	157 010	-	243 495
RH9_0020	1.1. Engagements de financement donnés en faveur des établissements de crédit et assimilés.	-	-	-	-	-
RH9_0030	1.2. Engagements de financements donnés en faveur de la clientèle	86 485	-	157 010	-	243 495
RH9_0040	1.2.1. Ouvertures de crédits confirmés	-	-	75 748	-	75 748
RH9_0050	1.2.2. Acceptations à payer ou engagements à payer	86 485	-	81 262	-	167 747
RH9_0060	1.2.3. Engagements sur facilités d'émission de titres	-	-	-	-	-
RH9_0070	1.2.4. Autres engagements en faveur de la clientèle	-	-	-	-	-
RH9_0080	1.3. Engagements de financement reçus en faveur des établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
RH9_0090	1.4. Engagements de financement reçus de la clientèle	-	-	-	-	-
RH9_0100	2. Engagements de garantie	6 880 856	22 361	3 235 358	83 734	10 222 309
RH9_0110	2.1. Cautions, avais et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	9 409	130 996	40 694	181 099
RH9_0120	2.1.1. Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	-	-	-	-
RH9_0130	2.1.2. Acceptations à payer	-	-	112 287	-	112 287
RH9_0140	2.1.3. Autres garanties données	-	9 409	18 709	40 694	68 812
RH9_0150	2.2. Garanties d'ordre de la clientèle	871 091	-	350 174	66	1 221 331
RH9_0160	2.2.1. Obligations cautionnées	-	-	-	-	-
RH9_0170	2.2.2. Cautions, avais et autres garanties données	189 851	-	131 494	-	321 345
RH9_0180	2.2.3. Garanties de remboursement de crédits	-	-	-	-	-
RH9_0190	2.2.4. Autres garanties données	681 240	-	218 680	66	899 986
RH9_0200	2.3. Cautions, avais et autres garanties reçus des établissements de crédit et assimilés	213 559	12 792	76 117	42 974	345 442
RH9_0210	2.4. Garanties reçues de la clientèle	5 796 206	160	2 678 071	-	8 474 437
RH9_0220	2.4.1. Garanties reçues de l'Etat et des organismes assimilés	498	-	-	-	498
RH9_0230	2.4.2. Garanties reçues des entreprises d'assurance et de capitalisation	1 466 255	160	289	-	1 466 704
RH9_0240	2.4.3. Garanties reçues de la clientèle financière	-	-	-	-	-
RH9_0250	2.4.4. Autres garanties reçues	4 329 453	-	2 677 782	-	7 007 235



SITUATION - HORS BILAN SITU_03						
PAYS: GUINEE		ETABLISSEMENT: SOCIETE GENERALE GUINEE				
2 0 2 4 1 2 3 1 Date d'arrêt		G 0 0 0 3 CIB		N LC		A A 0 D
		0 3 F		M P		02 CM
CODE	HORS BILAN (2)	GNF		DEVISE		TOTAL
		RESIDENT	NON-RESIDENT	RESIDENT	NON-RESIDENT	
		1	2	3	4	5
RH9_0260	3. Engagements sur les opérations en devise	-	-	-	-	-
RH9_0270	3.1. Opérations de change au comptant	-	-	-	-	-
RH9_0280	3.1.1. GNF achetés non encore reçus	-	-	-	-	-
RH9_0290	3.1.2. Devises achetées non encore reçues	-	-	-	-	-
RH9_0300	3.1.3. GNF vendus non encore livrés	-	-	-	-	-
RH9_0310	3.1.4. Devises à livrer contre devises à recevoir	-	-	-	-	-
RH9_0320	3.2. Opérations de change à termes	-	-	-	-	-
RH9_0330	3.2.1. GNF à recevoir contre devises à livrer	-	-	-	-	-
RH9_0340	3.2.2. Devises à recevoir contre GNF à livrer	-	-	-	-	-
RH9_0350	3.2.3. Devises à recevoir contre devises à livrer	-	-	-	-	-
RH9_0360	3.2.4. Devises à livrer contre devises à recevoir	-	-	-	-	-
RH9_0370	3.3. Opérations de prêts et d'emprunts en devise	-	-	-	-	-
RH9_0380	3.3.1. Devises prêtées non encore livrées	-	-	-	-	-
RH9_0390	3.3.2. Devises empruntées non encore reçues	-	-	-	-	-
RH9_0400	3.4. Report/Déport non couru	-	-	-	-	-
RH9_0410	3.4.1. Report/Déport à recevoir	-	-	-	-	-
RH9_0420	3.4.2. Report/Déport à payer	-	-	-	-	-
RH9_0430	3.5. Intérêts non courus en devises couverts	-	-	-	-	-
RH9_0440	3.5.1. Intérêts non courus en devises couverts à recevoir	-	-	-	-	-
RH9_0450	3.5.2. Intérêts non courus en devises couverts à payer	-	-	-	-	-
RH9_0460	3.6. Comptes d'ajustement devises hors bilan	-	-	-	-	-



Des départements ministériels scindés

Ce qu'en pense Oyé Béavogui du PDG-RDA

Le 30 juin dernier, le président de la transition, le général Mamadi Doumbouya a procédé à un remaniement de la structure gouvernementale. Cinq (5) départements ministériels ont été scindés. Une scission sur laquelle Oyé Béavogui du PDG-RDA s'est prononcé.



Les ministères scindés sont : ministère de l'agriculture et de l'élevage (ministère de l'agriculture, ministère de l'élevage); Ministère de l'énergie, de l'hydraulique et des hydrocarbures (Ministère de l'énergie, ministère de l'hydraulique et des hydrocarbures); Ministère du commerce, de l'industrie et des petites et moyennes entreprises (ministère du commerce,

Ministère de l'industrie et des PME); Ministère de la jeunesse et des sports (Ministère de la jeunesse, Ministère des sports); Ministère de la culture, du tourisme et de l'artisanat (Ministère de la culture et de l'artisanat, Ministère du tourisme et de l'hôtellerie).

Selon Oyé Béavogui, cela est loin d'un fait du hasard.

« Nous devons comprendre et s'il faut même admettre

qu'aujourd'hui, la Guinée est à un tournant éminemment politique de son histoire puisque nous partons vers le référendum. On va sans dire que les objectifs ont certainement changé. Je ne suis pas dans le secret de Dieu ou je ne suis pas là si vous voulez je ne suis pas au sein de l'appareil étatique, mais je crois qu'il y a des nouveaux objectifs. Et conforme à ça, l'État, le gouvernement, le chef de l'État, donc, a voulu bien

apporter une réponse structurelle afin de pouvoir permettre à son gouvernement d'atteindre les objectifs qui se sont assignés et qui vont se fixer pendant cette phase décisive qui nous mène vers le référendum constitutionnel et les autres élections qui viendront après », a-t-il dit. Tous les actes, toutes les réformes que l'État mène sont assujettis notamment à la prise en compte des questions financières relatives à ces réformes-là. Donc, ce n'est pas en quelque sorte un jeu de hasard ou une situation qui est venue brusquement. C'est parce que toutes les réflexions justement ont été menées et je pense qu'ils ont en tout cas toutes les réponses à leur niveau et qui les a donc permis à cette réforme au sein de l'appareil gouvernemental », a-t-il réagi.

Parlant du projet de nouvelle constitution, Oyé Béavogui dira ceci : « Nous on avait dit un mandat de 5 ans ne suffisait pas à un Chef de l'Etat pour œuvrer à un véritable développement pour sa nation. Parce que si vous avez cinq ans et pendant ces cinq ans vous devez faire face à des élections communales et communautaires, vous devez faire face à des élections nationales, vous avez vu finalement vous avez combien de temps pour poser des véritables jalons d'un développement? Nous nous sommes dit que cela pèse négativement sur la

capacité des régimes, sur la capacité des chefs d'État à œuvrer essentiellement dans un cadre développement ou à œuvrer essentiellement pour le développement du pays. Et c'est par expérience donc aux années antérieures que nous avons connues, depuis après 1984, que nous nous sommes dit qu'il fallait donc aller vers un septennat. Vous avez au minimum une année ou deux années électorales et les cinq ans, vraiment, on met tout ce qui est question politique de côté pour se focaliser essentiellement aux questions du développement. Et aujourd'hui, il faut reconnaître que ça, c'est un acquis. Et au-delà, il y a également la question des langues aujourd'hui, qui est en train, en tout cas, d'atteindre un niveau en termes de promotion qu'il faut saluer. Et je pense qu'il y a beaucoup d'aspects que compte cette Constitution. En tout cas, comme l'a dit le président du CNT qui nous rassemble, donc il faut autant promouvoir afin qu'elle soit votée favorablement au référendum et que le retour à l'ordre constitutionnel puisse être consacré, afin de permettre au peuple du Guinée d'aller de l'avant dans la refondation engagée sous l'impulsion du Général Mamadi Doumbouya ».

Kaba Kankoula

RDC

Félix Tshisekedi tend la main à l'opposition pour renforcer la cohésion nationale



En République démocratique du Congo (RDC), se dirige-t-on vers un dialogue national ? On l'a entendu en début de semaine, le président Félix Tshisekedi, dans son discours à l'occasion de la fête de l'indépendance du pays, a appelé à la mobilisation de toutes les forces vives autour d'un même idéal. Une main tendue vers l'opposition.

« Il est temps de transcender les clivages. Notre unité n'est pas une option, c'est une condition de survie », a déclaré le chef de l'État lundi lors de son discours, rappelant sa rencontre avec l'opposant Martin Fayulu, qu'il a qualifiée d'étape importante vers une politique de réconciliation.

Sous quelle forme ?

Une main tendue vers l'opposition, mais sous quelle forme ? De source proche de la présidence, on rappelle que le chef de l'État veut renforcer la cohésion nationale et qu'à l'issue

de sa rencontre avec les responsables des églises catholique et protestante, le président Tshisekedi a mis en place un groupe de travail chargé de réfléchir à un cadre de dialogue.

Élargir

Il a également demandé à la Cenco ECC — porteurs d'une proposition de pacte social — d'élargir leur initiative à d'autres responsables religieux. Il ne s'agit pas encore tout à fait du dialogue national souhaité par l'opposition, mais l'on s'en rapproche. « Si Félix Tshisekedi veut adhérer au pacte social, nous ne pouvons que nous en féliciter », a réagi le principal parti d'opposition de RDC, Ensemble, de Moïse Katumbi.

RFI

Sénégal

La Cour suprême confirme la condamnation d'Ousmane Sonko pour diffamation



Au Sénégal, les avocats d'Ousmane Sonko sont en colère. Quand l'actuel Premier ministre était encore dans l'opposition, il avait été condamné pour diffamation contre le ministre du Tourisme de l'époque. Cette condamnation avait valu au chef de file du Pastef d'être inéligible à la présidentielle. Mais voilà que la Cour suprême a confirmé, mardi 1er juillet, cette condamnation. Ousmane Sonko demande désormais un nouveau procès. La juridiction avait été saisie par les avocats d'Ousmane Sonko il y a plus d'un an pour statuer s'il y avait eu un vice de procédure dans la condamnation pour diffamation qui le vise depuis janvier 2024. Mais la Cour suprême a répondu par la négative. Elle rejette donc la requête de ses avocats, qui demandaient le renvoi du dossier qui l'oppose à l'ancien ministre Mame Mbaye Niang devant le Conseil constitutionnel afin d'examiner la conformité d'un des articles du Code pénal ayant permis la condamnation de leur client en appel.

En conséquence, la Cour suprême confirme la régularité de la condamnation d'Ousmane Sonko pour diffamation et l'obligation de payer une amende de 200 millions de francs CFA à l'ancien ministre du Tourisme, Mame Mbaye Niang.

Ousmane Sonko reste éligible. Qu'en est-il de l'éligibilité du Premier ministre ? Pour rappel, la condamnation pour diffamation à six mois de prison avec sursis avait fait perdre ses droits civiques à Ousmane Sonko. Il n'avait donc pas pu se présenter à l'élection présidentielle de mars 2024. Ses soutiens s'étaient alors rangés derrière Bassirou Diomaye Faye, l'actuel président de la République.

Par cette nouvelle confirmation mardi, Ousmane Sonko ne redevient pourtant pas inéligible, car cette condamnation tombe sous le coup de la loi d'amnistie adoptée en mars 2024, et amendée par la nouvelle majorité en avril 2025. Cette loi d'amnistie, qui a permis à Ousmane Sonko de voter et de se présenter aux législatives en novembre 2024,

concerne « tous les faits susceptibles de revêtir la qualification d'infraction criminelle ou correctionnelle commis entre le 1er février 2021 et le 25 février 2024, tant au Sénégal qu'à l'étranger, se rapportant à des manifestations ou ayant des motivations politiques », ce qui est le cas de cette condamnation pour diffamation, selon les avocats.

Seule reste l'obligation de payer cette amende de 200 millions de francs CFA pour diffamation.

Demande au ministère d'une révision de procès

Dans une déclaration sur les réseaux sociaux, le Premier ministre s'en est vivement pris à la justice, affirmant qu'il y a « des magistrats honnêtes », mais aussi « des magistrats véreux à la solde des politiciens ». Ousmane Sonko a donc promis la réouverture du procès pour diffamation, estimant sa condamnation injuste.

Ses avocats comptent donc saisir le ministre de la Justice aujourd'hui pour demander la révision du procès. C'est une possibilité qui existe dans la loi sénégalaise, mais seulement s'il y a un nouvel élément. Cet élément nouveau serait un rapport de l'Inspection générale des finances qui établirait l'implication de Mame Baye Niang dans des dépenses publiques qui ne sont pas orthodoxes, selon Ousmane Sonko.

RFI